

## GUIDE STARTUP ACT

### DOCUMENT OPEN SOURCE OUVERTS AUX CONTRIBUTIONS

#### Contexte

L'activation des avantages du Startup Act n'est pas toujours évidente, vu la diversité des acteurs qui participent à l'octroi de certains avantages ou à la nécessité de textes juridiques supplémentaires (circulaires, notes administratives, etc.) afin de préciser les procédures à suivre.

Dans ce document nous nous efforcerons de fournir les informations collectées et les liens qui permettront de faciliter la compréhension des avantages et la manière d'en bénéficier. Pour cela nous nous sommes basés sur la collecte et l'organisation d'informations présentes sur le web et d'un ensemble de retours d'expérience que nous avons pu valider par les textes complémentaires, dont entre autres les décrets de la Banque Centrale.

Nous avons essayé de collecter des témoignages de fondateurs et cofondateurs de startups labellisées et des équipes de smart capital afin d'enrichir le document par des réponses à des questions posées par des startups ou un partage d'expérience que nous avons jugé pertinent.

Ce document à pour but de faciliter l'utilisation des avantages de startups et d'identifier les points bloquants afin de pouvoir proposer des améliorations.

Ce guide est ouvert à vos contributions et vos retours d'expérience!

#### Comment naviguer sur le document?

Le document est composé de 3 grandes parties avec des codes couleurs différents:

- A. Avantages aux Entrepreneurs
- B. Avantages aux Startups
- C. Avantages aux Investisseurs

Chacune des 3 sections comprend:

- **Un tableau récapitulatif des avantages de la partie en question** (entrepreneurs, startups ou investisseurs) avec une description, une indication de l'état d'activation (activé ou non activé) de chaque avantage et sa maturité (échelle d'appréciation de la clarté procédurale, facilité de l'accessibilité et la sensibilisation des parties prenantes impliquées dans l'attribution de l'avantage en question)

## - **Avantages activés:**

- Présentation de l'avantage et Mots clés (parties prenantes impliquées et responsables de son attribution)
- Témoignages d'entrepreneurs
- Tableau listant les Condition d'accessibilités, la Procédure à suivre, Document à fournir et Détails & Astuces à prendre en considération
- Un screenshot pour indiquer ou aller sur le portail pour la demande de certains avantages

## - **Avantages Non Activées**

- Présentation de l'avantage et Mots clés (parties prenantes impliquées et responsables de son attribution)
- Tableau listant les Condition d'accessibilités, la Procédure à suivre, Document à fournir

## **Comment contribuer?**

Les commentaires, les éclaircissements sur un avantage ou un autre, les témoignages, les corrections, les feedbacks sur la clarté du document et son format sont les bienvenus.

***Vous l'avez compris, tout type de retour et input sont appréciés!***

Vous pouvez mettre vos commentaires directement sur le document ou utiliser [ce tableau](#) afin de nous aider à organiser les contributions.

---

## **SOMMAIRE DES AVANTAGES**

<b>A. Avantages aux Entrepreneurs</b>	<b>4</b>
<b>A.1. Avantages Activés aux Entrepreneurs</b>	<b>5</b>
<b>A.1.a. La Bourse de Startups</b>	<b>5</b>
<b>A.1.b. Financement d'un Brevet d'Invention</b>	<b>9</b>
<b>A.1.c. Le congé pour la création de startups</b>	<b>13</b>
<b>A.1.d. Le SIVP et le programme d'emploi</b>	<b>17</b>
<b>A.2. Avantages Non Activés aux Entrepreneurs</b>	<b>18</b>
<b>A.2.a. Le bon échec</b>	<b>18</b>
<b>B. Avantages aux Startups</b>	<b>19</b>
<b>B.1. Avantages Activés aux Startups</b>	<b>20</b>
<b>B.1.a. Les charges salariales et patronales</b>	<b>20</b>
<b>B.1.b. Droit d'ouvrir un compte en devises</b>	<b>23</b>
<b>B.1.c. L'impôt sur les sociétés</b>	<b>25</b>
<b>B.1.d. La carte technologique</b>	<b>26</b>
<b>B.1.e. L'Opérateur Economique Agréé</b>	<b>27</b>
<b>B.1.f. L'Homologation</b>	<b>32</b>

<b>D. Avantages aux Investisseurs</b>	<b>33</b>
<b>D.1. Avantages Activés aux Investisseurs</b>	<b>33</b>
<b>D.1.a. Le dégrèvement fiscal</b>	<b>33</b>
<b>D.1.b. L'exonération des impôts sur la plus-value</b>	<b>35</b>
<b>D.1.c. Les apports en nature</b>	<b>36</b>
<b>D.1.d. Les instruments financiers</b>	<b>37</b>
<b>D.2. Avantages Non Activés aux Investisseurs</b>	<b>38</b>
<b>D.2.a. Le fond de garantie des startups</b>	<b>38</b>

## A. Avantages aux Entrepreneurs

Il s'agit d'une série d'incitations pour encourager les potentiels-entrepreneurs (jeunes professionnels, chercheurs, jeunes diplômés, etc.) à oser entreprendre et lancer leurs Startups.

(i) La maturité est une échelle d'appréciation de la clarté procédurale, facilité de l'accessibilité et la sensibilisation des parties prenantes impliquées dans l'attribution de l'avantage en question

Avantages	Description	Activé	Maturité (i)
La bourse de startup	C'est une allocation donnée au co-fondateur et actionnaire d'une Startup en lancement pour couvrir les charges de vie pour une (01) année. Son montant est indexé sur la rémunération antérieure durant les 12 derniers mois pour un salarié et prend la forme d'une indemnité fixe pour les non-salariés. Le montant maximum de la bourse est de 5 kDT net/mois et le montant minimum est de 1 kDT net/mois.	Oui	****
Financement d'un Brevet d'Invention	Prise en charge par l'Etat des procédures et des frais d'enregistrement des brevets des Startups au niveau national et international.	Oui	***
Le SIVP et le programme d'emploi	Tout jeune diplômé éligible aux programmes d'emploi dont le SIVP qui crée sa Startup et rejoint une Startup en tant que salarié peut conserver cet avantage et s'en prévaloir à la fin de sa relation avec ladite Startup et ce dans un délai de trois (03) ans.	Oui	*****
Le congé pour la création de startups	C'est un congé d'une (01) année renouvelable une (01) fois accordé au co-fondateur d'une Startup pour qu'il se dédie à plein-temps au lancement et au développement de sa Startup. L'employeur, public ou privé, ne peut pas s'opposer au départ du bénéficiaire du Congé (hormis le cas d'un employeur privé employant moins de 100 salariés). Le bénéficiaire de ce congé peut y mettre fin à tout moment et revenir à son emploi d'origine moyennant préavis.	Oui	****
Le bon échec	Le Startup Act encourage le bon échec en favorisant la liquidation amiable des Startups à travers la conjugaison de mesures comme le Fonds de Garantie des Startups, l'exonération de l'Impôt sur les Sociétés et la Prise en charge par l'Etat des charges salariales et patronales.	Non	

## A.1. Avantages Activés aux Entrepreneurs

### A.1.a. La Bourse de Startups

- C'est une allocation donnée au co-fondateur et actionnaire d'une Startup en lancement pour couvrir les charges de vie pour une (01) année.
- La bourse est un avantage financier pris en charge par l'ANETI visant à encourager les porteurs de projets à lancer leur startup en Tunisie, à y travailler à temps plein et à ne pratiquer aucune autre activité professionnelle en parallèle.
- Cet avantage est octroyé à 3 cofondateurs actionnaires au maximum. Chaque cofondateur actionnaire doit faire sa propre demande lui-même à partir de son propre compte sur le portail des Startups.
- Son montant est indexé sur la rémunération antérieure durant les 12 derniers mois pour un salarié et prend la forme d'une indemnité fixe pour les non-salariés. Le montant maximum de la bourse est de 5 000DT net/mois et le montant minimum est de 1 000DT net/mois. L'activation se fait directement sur le portail Startup Act.

**Mots clés :** [@Portail StartupAct](#), [@Smart Capital](#), [@ANETI](#).

**“Q&A par une startup : Nous sommes 3 cofondateurs et nous avons essayé de remplir une demande pour la bourse mais apparemment il y a eu un souci dans l'application. En effet, nous avons pu ajouter le 1er cofondateur mais aucune possibilité d'ajouter les 2 autres. Réponse support smart capital: Chacun des fondateurs devait lancer une demande individuelle depuis son compte lié au label !”**



Condition	Procédure	Document à fournir
<ul style="list-style-type: none"><li>- Obtention du Label Startup par la société dans laquelle l'entrepreneur est fondateur et actionnaire,</li><li>- Le fondateur bénéficiaire doit être de nationalité tunisienne et installé en Tunisie,</li><li>- S'engager à être employé à plein-temps au sein de ladite Startup.</li></ul>	<p>L'activation se fait directement sur le portail. Dès que vous obtenez votre label et que vous avez accès à votre espace entrepreneur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Création d'une fiche entreprise sur le portail STARTUP ACT (onglet entreprise)</li><li>- Demande formulée sur le portail dans un</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Affiliation CNSS de la société. (ou du gérant co-fondateur)</li><li>- Copie de la carte d'identité nationale.</li><li>- Les 12 dernières fiches de paie du soumissionnaire.</li><li>- Relevé d'identité bancaire RIB.</li><li>- Dernier diplôme d'études obtenu.</li><li>- Engagement de travail à plein temps sur la startup labellisée.</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas avoir bénéficié d'une bourse de Startup au courant des trois (03) années écoulées à compter de la date du dépôt de la demande,</li> <li>- Déposer une demande via le portail électronique des Startups dans un délai d'un (01) mois à compter de la date d'obtention du label Startup sans toutefois dépasser un (01) an à compter de la date de la constitution de la société,</li> <li>- Le demandeur ne doit pas avoir le statut d'étudiant ou de doctorant,</li> <li>- Le demandeur n'exerce aucune autre activité, par exemple:           <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Gérant d'une autre société</li> <li>+ Faire du conseil ou de la prestation même pour quelques heures par mois</li> <li>+ Salarié dans une autre société même à l'étranger</li> <li>+ Le demandeur ne doit pas bénéficier d'aucun programme d'encouragement t à</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- délai maximal d'un mois de l'obtention du label (onglet avantage)</li> <li>- Traitement du dossier par l'équipe Smart Capital</li> <li>- Si complet, transfert du dossier traité vers l'ANETI</li> <li>- Décision formulée par l'ANETI</li> <li>- Renvoi de la décision par Smart Capital vers le demandeur de l'avantage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ ♦ Pour les salariés d'une entreprise publique basée en Tunisie :           <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Affiliation Cnrs pour les organismes publics.</li> <li>✓ Décision de recrutement pour les organismes publics.</li> <li>✓ Contrat du travail.</li> <li>✓ Fiches de paie des 12 derniers mois.</li> </ul> </li> <li>+ ♦ Pour les salariés d'une entreprise privée basée en Tunisie :           <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Historique Cnss pour les entreprises privées.</li> <li>✓ Contrat du travail.</li> <li>✓ Fiches de paie des 12 derniers mois.</li> </ul> </li> <li>+ ♦ Pour les salariées d'une entreprise étrangère :           <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les fiches de paie des 12 derniers mois.</li> <li>✓ Un relevé bancaire des</li> </ul> </li> </ul>
---	---	---

<p>l'employabilité géré par l'ANETI (Karama, CIVP ou autre...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La société doit être affiliée à la CNSS exception faite pour les gérants qui n'ont pas encore de salarié, ni de cofondateur, ni de cofondateur boursier .Ces gérants peuvent présenter leur propre affiliation Cnss en tant que travailleur non salarié au lieu de l'affiliation de la startup labélisée. A noter que les cotisations du gérant affilié en tant que travailleur non salarié ne sont pas prises en charge par le Startup Act et elles seront à la charge du gérant.</li> </ul>		<p>12 derniers mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une copie du contrat de travail.</li> <li>✓ Une copie de la démission.</li> </ul>
---	--	---

## Détails & Astuces :

- Il faut soumettre sous un mois, même si le dossier n'est pas complet (complément de dossier possible).
- Si vous avez une autre activité au moment de la demande, vous pouvez faire la demande en mettant une date de début de la bourse dans le futur (le temps de quitter votre activité). La date de début de bourse ne peut pas dépasser les 6 mois à partir de la date d'obtention du Label.
- La méthode de calcul est la suivante: La somme des salaires perçus pendant les 12 derniers mois précédent l'obtention du Label (primes incluses) /12. Les mois pour lesquels vous ne pouvez pas justifier un salaire seront comptabilisés à 0.
- Pour les fondateurs qui ne sont pas gérants de la Startup, la bourse peut être déclarée à la CNSS en tant que salaire afin de bénéficier de la couverture sociale.

Vous avez déjà accès aux avantages suivants dès la réception du Label

AVANTAGE	VALABLE JUSQU'A
Exonération des impôts sur la société	18/09/2027
Possibilité d'ouvrir un compte spécial en devise	18/09/2027
Plafond de la carte technologique de 100K DT	18/09/2027

Demande d'avantage

Les avantages suivants sont accessibles en faisant une demande ici

TYPE D'AVANTAGE	
Financement d'un brevet d'invention	<a href="#">Demander l'avantage</a>
Demander le statut d'opérateur économique agréé auprès de la douane	<a href="#">Demander l'avantage</a>
Demande d'exonération CNSS	Merci de saisir votre numéro d'affiliation CNSS dans la fiche entreprise.

   Ministère des Technologies de la Communication et de la Transformation Digitale

Technologie par 

## A.1. Avantages Activés aux Entrepreneurs

### A.1.b. Financement d'un Brevet d'Invention

Consiste en la prise en charge par l'Etat des procédures et des frais d'enregistrement des brevets des Startups au niveau national et international.

**Mots clés :** [@Portail StartupAct](#) ,[@Smart Capital](#).



**“ Précision par smart capital : *Demandez la prise en charge du brevet à partir de votre espace dans le portail. Même si c'est déjà fait, merci de le refaire, le formulaire est maintenant beaucoup plus complet !* ”**

Conditions	Procédure	Documents
<ul style="list-style-type: none"><li>- Label Startup valide.</li><li>- Le produit ou le processus de fabrication répond aux conditions d'invention et est donc brevetable.</li></ul>	<p>L'activation se fait directement sur le portail.</p> <p>La procédure dépend de la voie de dépôt choisie, du nombre de pays sélectionnés, de la complexité de l'invention ou encore de la présence ou non d'oppositions au brevet. Voici les principales étapes pour la demande d'un brevet:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Dépôt de la demande au niveau de l'office national, régional ou international</li><li>✓ Examen du dossier par l'office : vérifier si toutes les pièces requises ont été fournies afin qu'une date de dépôt puisse être accordée à la demande.</li><li>✓ Etablissement du rapport de recherche qui permet de vérifier que l'invention est réelle.</li></ul>	

	<p>L'examineur émet alors un avis</p> <p>✓ Publication de la demande</p> <p>✓ Examen approfondi du brevet : étape non obligatoire, dépend du bureau de dépôt</p> <p>Délivrance du brevet</p> <p>✓ Des oppositions au brevet peuvent être établies avant ou après la délivrance du brevet (dépend du système du bureau). Ces dernières peuvent ralentir les délais d'obtention du brevet.</p>	
--	--	--

## Détails & Astuces :

Lorsque vous accédez à votre espace entrepreneurs et que vous sélectionnez le menu « Avantages », vous avez la possibilité de « Demander l'avantage » relatif au Financement d'un Brevet d'Invention dans le sous menu « Demande d'avantage » .

- Frais pris en charge :
  - ✓ Frais de recherche d'antériorité: peut aller jusqu'à 3000 – 4000 USD
  - ✓ Frais de rédaction du brevet: Entre 8000 à 180000 USD en fonction de la complexité de l'invention et du nombre de revendications
  - ✓ Frais de dépôt au niveau du bureau national, régional ou international de la Propriété Intellectuelle: environ 3000 USD
  - ✓ Frais d'avocats pour le dépôt de la demande de brevet: 1200 USD
  - ✓ Frais d'avocats pour le suivi de la demande de brevet: entre 500 et 800 USD
  - ✓ Phase post-dépôt: Frais pris en charge par la startup
  - ✓ Frais d'annuité du brevet: dépend du ou des pays choisis pour le dépôt
  - ✓ Frais d'avocat pour le traitement des demandes d'opposition ou en cas de contentieux : dépend du nombre de demandes d'opposition et de la complexité du dossier.
- Règles à prendre en compte par pays :
  - ✓ En Tunisie, les logiciels ne sont pas brevetables. Seul le code source peut être protégé par le droit d'auteur.
  - ✓ Dans les pays de l'Union européenne, les inventions mises en œuvre par ordinateur peuvent être brevetées lorsqu'elles sont de nature technique : elles appartiennent à un domaine technique, produisent un effet technique et si

elles répondent aux critères de brevetabilité standard. Il est désormais possible de breveter un procédé inventif qui comprend un logiciel pour fonctionner.

Le brevet ne sera pas accordé sur le logiciel, mais sur l'ensemble du concept d'un procédé et d'un logiciel.

✓ Aux États-Unis, les logiciels peuvent être brevetés.

- Dans le cas d'une demande PCT, ces délais sont plus long car des étapes supplémentaires de recherches d'antériorité et de dépôt au niveau international et de validation par pays sont nécessaires. Les délais peuvent aller jusqu'à 30 mois à compter de la première demande de dépôt de la demande pour accéder à la validation du brevet pour chaque pays PCT

Vous avez déjà accès aux avantages suivants dès la réception du Label

AVANTAGE	VALIDABLE JUSQU'A
Exonération des impôts sur la société	18/09/2027
Possibilité d'ouvrir un compte spécial en devise	18/09/2027
Plafond de la carte technologique de 100K DT	18/09/2027

#### Demande d'avantage

Les avantages suivants sont accessibles en faisant une demande ici

TYPE D'AVANTAGE	
Financement d'un brevet d'invention	<a href="#">Demander l'avantage</a>
Demander le statut d'opérateur économique agréé auprès de la douane	<a href="#">Demander l'avantage</a>
Demande d'exonération CNSS	Merci de saisir votre numéro d'affiliation CNSS dans la fiche entreprise.



## A.1. Avantages Activés aux Entrepreneurs

### A.1.c. Le congé pour la création de startups

- C'est un congé d'une (01) année renouvelable une (01) fois accordé au co-fondateur d'une Startup pour qu'il se dédie à plein-temps au lancement et au développement de sa Startup.
- L'employeur, public ou privé, ne peut pas s'opposer au départ du bénéficiaire du Congé (hormis le cas d'un employeur privé employant moins de 100 salariés). Le bénéficiaire de ce congé peut y mettre fin à tout moment et revenir à son emploi d'origine moyennant un préavis.
- Le congé startup est un avantage accordé à chacun des fondateurs actionnaires d'une startup labélisée par leurs employeurs privés ou publiques en vertu de la loi N° 2018-20 du 17/04/2018.
- Cet avantage est octroyé pour une durée de 12 mois reconductible une seule fois pour une durée de 12 mois supplémentaires.
- Cet avantage donne à l'employé du secteur privé ou public le droit de garder une relation contractuelle non rémunérée avec son employeur.
- Cet avantage ne donne pas le droit au demandeur du congé de jouir des avantages en nature octroyés par son employeur public ou privé (voiture, maison...).
- Le retrait du label met fin à cet avantage.

**Mots clés :** [@Portail StartupAct](#), [@Smart Capital](#), [@MTCEN](#), [@Entreprise privée](#), [@Organisme publique](#).



**Pas de témoignage disponible !**

Condition	Procédure	Documents
<ul style="list-style-type: none"><li>- Être un fondateur et actionnaire d'une startup labélisée.</li><li>- Être employé titulaire et avoir une ancienneté d'au moins 3 ans dans une entreprise privée ou dans un organisme public.</li><li>- Avoir une autorisation écrite de la part de son employeur si le demandeur du congé travaille dans une</li></ul>	<p>Le postulant pour un congé pour création de Startup dépose une demande électronique unifiée au titre de sa Startup via le Portail des Startups. La demande est munie des données et justificatifs nécessaires dont la date proposée de départ effectif de l'emploi d'origine. Après vérification de l'éligibilité de la demande, une réponse est formulée dans un délai de quinze (15) jours à partir de la date de réception de la</p>	<p>Attestation d'emploi mentionnant clairement le nom de l'employeur et son adresse.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Autorisation de l'employeur dans le cas d'une entreprise de moins de 100 employés.</li></ul> <p>Engagement signé de travail à plein temps</p>

<p>entreprise privée qui compte moins que 100 employés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Label Startup valide,</li> <li>- Cette date doit se situer entre un mois et demi, au moins, et six (06) mois, au plus, à partir de la date de dépôt de la demande.</li> <li>- Etablissement public : Obligé par la loi par simple demande à la direction des ressources humaines du ministère de tutelle. Un interlocuteur a été nommé dans chaque ministère en tant que point d'escalade.</li> <li>- Etablissement privé : Employeur obligé par la loi pour une entreprise de plus de 100 employés. Pour une entreprise de moins 100 employés l'employeur n'est pas obligé.</li> </ul>	<p>demande. En cas d'accord, l'employeur d'origine en est informé par voie écrite.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Demander un congé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Créer une fiche entreprise sur le portail STARTUP ACT (onglet entreprise).</li> <li>✓ Faire une Demande de congé STARTUP sur le portail.</li> <li>✓ Le dossier est traité par l'équipe Smart Capital.</li> <li>✓ Une lettre signée par l'autorité compétente au sein du MTCEN est envoyé à l'employeur.</li> </ul> </li> <li>- <b>Demander la prolongation du congé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faire une Demande de prolongation du congé Startup sur le portail avant 6 semaines de la fin du premier congé.</li> <li>✓ Le dossier est traité par l'équipe Smart Capital.</li> <li>✓ Une lettre signée par l'autorité compétente au sein du MTCEN est envoyé à l'employeur.</li> <li>✓ La date de reconduction doit</li> </ul> </li> </ul>	<p>pour la startup labellisée.</p>
--	---	------------------------------------

débuter le jour qui suit la date de fin du premier congé.

- ✓ Le congé est reconduit pour une durée de 12 mois supplémentaires et ce à partir de la date de la fin du premier congé.

## - Demander l'arrêt du congé :

- ✓ Faire une Demande de d'arrêt du congé Startup sur le portail tout en y mentionnant la date et le motif d'arrêt.
- ✓ Le dossier est traité par l'équipe Smart Capital.
- ✓ Une lettre signée par l'autorité compétente au sein du MTCEN est envoyé à l'employeur.
- ✓ En cas d'arrêt ou de retrait du label l'employeur doit notifier l'agent ou le salarié concerné pour réintégrer sa fonction ou son corps d'origine dans un délai de 30 jours à compter de la

date de notification sous peine d'être considéré en situation d'abandon de poste.

You have already access to the following advantages as soon as the Label is received

AVANTAGE	VALIDE JUSQU'A
Exonération des impôts sur la société	18/09/2027
Possibilité d'ouvrir un compte spécial en devise	18/09/2027
Plafond de la carte technologique de 100K DT	18/09/2027

Request for advantage

The following advantages are accessible by requesting a request here

TYPE D'AVANTAGE	
Financement d'un brevet d'invention	<a href="#">Request the advantage</a>
Request the status of an economic operator recognized by the customs	<a href="#">Request the advantage</a>
Request of exemption CNSS	<a href="#">Please enter your CNSS affiliation number in the company file.</a>

 Ministry of Communication and Digital Transformation

Technology by 

## A.1. Avantages Activés aux Entrepreneurs

### A.1.d. Le SIVP et le programme d'emploi

- Tout jeune diplômé éligible aux programmes d'emploi dont le SIVP qui crée sa Startup et rejoint une Startup en tant que salarié peut conserver cet avantage et s'en prévaloir à la fin de sa relation avec ladite Startup et ce dans un délai de trois (03) ans.

Mots clés : [@Bureau d'emploi](#), [@Smart Capital](#), [@ RNE](#), [@ CNSS](#).



**“Q&A par une startup : Je veux bénéficier de la bourse alors que j'ai déjà un contrat SIVP. Je dois donc faire la résiliation du contrat avant la demande de bourse. ? – Réponse support smart capital : oui. !”**

**«Q&A par une startup : Bonjour, en cas de CIVP, faut-il l'équivalence pour le diplôme (même pour une faculté privé tunisienne) ? – Réponse support smart capital : Oui, et avant tout vous devez inscrire votre startup au bureau d'emploi le plus proche (patente, RNE et affiliation CNSS) et dans ce cas pas de CNSS. Pour un contrat CDI: l'employé doit remplir la fiche d'affiliation employé CNSS (existe sur le site CNSS) et il aura son n° d'immatriculation dans un mois.**

Conditions	Procédure	Documents
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Label Startup valide,</li> <li>- Vous avez un diplôme,</li> <li>- Vous êtes inscrit dans un bureau de travail.</li> </ul>	<p>Pour suspendre le CIVP.</p> <p>Bénéficier du CIVP en tant que fondateur d'une startup labellisée : Pour cela il suffit de présenter le Label au bureau de travail accompagné de la demande pour bénéficier du CIVP.</p> <p>Bénéficier du SIVP en tant que employé d'une startup labellisée : Pour cela il suffit de présenter le Label au bureau de travail pour suspendre le CIVP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Label</li> <li>- Diplôme</li> <li>- Formulaire CIVP</li> </ul>

#### Détails & Astuces :

- Par ailleurs ce n'est plus SIVP mais CIVP (Contrat d'initiation à la Vie Professionnelle) qui est de même durée, mais dont la prime a été révisée à la hausse.
- Tout jeune diplômé éligible aux programmes d'emploi (CIVP : contrat d'initiation à la vie professionnelle), conformément à la législation en vigueur, et qui procède à la

- création d'une Startup, Préserve le droit de bénéficier desdits programmes et ce pour une durée maximale de trois années à partir de l'année de création de la Startup.
- Si le jeune diplômé est un employé de la Startup, il peut choisir de reporter ses droits de bénéficiaire de ce programme. Il peut bénéficier ultérieurement de ce droit sans dépasser 3 ans et après avoir suspendu son contrat de travail avec la startup.

## A.2. Avantages Non Activés aux Entrepreneurs

### A.2.a. Le bon échec

- Le Startup Act encourage le bon échec en favorisant la liquidation amiable des Startups à travers la conjugaison de mesures comme le Fonds de Garantie des Startups, l'exonération de l'Impôt sur les Sociétés et la Prise en charge par l'Etat des charges salariales et patronales.

**Mots clés : @Smart Capital ; @Fond de Garantie des Startups.**

Conditions	Procédure	Documents
- Label Startup valide.	Ne s'active qu'en cas de liquidation judiciaire. Pour cela il faut présenter à Smart Capital (guichet unique) : le PV de solution de liquidation à l'amiable et le Label.	- Label StartupAct

## B. Avantages aux Startups

Il s'agit d'un ensemble d'avantages pour soutenir le développement des Startups depuis la Tunisie.

Avantages	Description	Activé	Maturité
Le portail des startups	En cas de levées de fonds auprès d'organismes d'investissement conventionnés : la société est considérée innovante et scalable et le processus de labellisation se résume à la vérification des points 1, 2 et 3 susmentionnés. Une réponse est alors formulée en 3 jours ouvrés.	Oui	*****
Les charges salariales et patronales	Les Startups bénéficient de la prise en charge par l'Etat des charges salariales et patronales.	Oui	****
Droit d'ouvrir un compte en devises	Toute Startup a le droit d'ouvrir un compte spécial en devises qu'elle alimente librement par des apports en capital, en quasi-capital, en chiffre d'affaires et en dividendes en devises. La Startup investit, librement et sans autorisation, les avoirs de ce compte pour acquérir des biens matériels ou immatériels, créer des filiales à l'étranger et prendre des participations dans des sociétés à l'étranger.	Oui	**
Les impôts sur les sociétés	Les Startups sont exonérées de l'impôt sur les sociétés.	Oui	****
La carte technologique	Le plafond de la Carte Technologique est porté à 100 000DT/an pour les Startups.	Oui	**
L'Opérateur Économique Agréé	Les Startups sont considérées des Opérateurs Économiques Agrées au sens du Code des Douanes.	Oui	***
Homologation	Les Startups sont exemptées des procédures d'homologation et de contrôle technique du CERT (Centre d'Études et de Recherche en Télécommunication) à l'importation.	Oui	***

## B.1. Avantages Activés aux Startups

### B.1.a. Les charges salariales et patronales

- Les Startups bénéficient de la prise en charge par l'Etat des charges salariales et patronales.
- La prise en charge des cotisations salariales et patronales est un avantage donné aux startups labellisées par l'Aneti.

Mots clés : [@Portail StartupAct](#), [@CNSS](#) ; [@ANETI](#), [@Smart Capital](#).



**“Q&A d'une Startup : Concernant la prise en charge de la CNSS par L'ANETI, nous sommes partis au bureau de la CNSS du Kram avec une copie du label et une copie de la prise en charge, ils nous ont demandé une copie conforme du document de l'ANETI alors que le document nous l'avons récupéré et imprimé de la plateforme du Startup Act. Comment y remédier ? Réponse support smart capital : La copie de la décision délivrée sur la plateforme est suffisante pour avoir votre prise en charge. Si problème prière de nous contacter.! »**

Conditions	Procédure	Documents
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour profiter de cet avantage il faut que la startup soit labélisée.</li> <li>- Cet avantage ne concerne que les salariés assujettis à la CNSS.</li> <li>- Cet avantage ne peut être cumulé avec le régime Civp ou karama ou tout autre régime offrant des attributs similaires.</li> <li>- L'employeur peut décider de l'avantage qu'il souhaite avoir (exemple : Karama Vs Prise en charge CNSS) et convertir les contrats de travail selon son choix.</li> <li>- Les gérants ne peuvent pas profiter de cet avantage.</li> </ul>	<p>La demande de prise en charge se fait sur le portail sur le portail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une fiche entreprise sur le portail STARTUP ACT (onglet entreprise).</li> <li>- Faire une demande de prise en charge des cotisations CNSS à partir de la liste des demandes des avantages.</li> <li>- L'équipe de smart capital traite le dossier.</li> <li>- Si complet, le dossier est transféré vers l'ANETI.</li> <li>- L'Aneti traite les demandes par lot et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Startup doit avoir obtenu le label.</li> <li>- Une copie de la patente mentionnant clairement le matricule fiscal et l'activité.</li> <li>- Le certificat d'affiliation à la CNSS.</li> <li>- La liste des salariés assujettis à la CNSS.</li> </ul>

	<p>envoie à smart capital les décisions avant la fin du trimestre en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'équipe smart capital renvoi la décision vers le demandeur de l'avantage.</li></ul>	
--	--	--

## Détails & Astuces :

- L'avantage est accordé à la startup labélisée pour une durée ne pouvant pas excéder les 8 ans et ce pendant toute la durée du label. Il est non cumulatif avec d'autres programmes ou mécanismes offrant des attributs similaires. Les cotisations patronales et salariales sont à la charge de l'Aneti.
- Le retrait du label met fin à cet avantage.
- La première déclaration CNSS qui suit l'obtention du label doit être présentée sur deux déclarations distinctes:
  - ✓ Une première déclaration qui couvre la période et les charges d'avant obtention du label.
  - ✓ La seconde couvrira la période post obtention du label.
- La startup labélisée qui bénéficie de la prise en charge des cotisations Cnss doit faire ses déclarations à temps et s'acquitter que du montant de l'assurance au titre des accidents de travail et des maladies professionnelles, dont le taux de cotisation varie entre 0,4 et 4% selon l'activité économique conformément aux dispositions du décret n°95-538 du 1er avril 1995.
- L'exonération des charges salariales ne vous exempte pas complètement, puisque vous aurez à payer le "fond d'accidents de travail".

Vous avez déjà accès aux avantages suivants dès la réception du Label

AVANTAGE	VALABLE JUSQU'A
Exonération des impôts sur la société	18/09/2027
Possibilité d'ouvrir un compte spécial en devise	18/09/2027
Plafond de la carte technologique de 100K DT	18/09/2027

Demande d'avantage

Les avantages suivants sont accessibles en faisant une demande ici

TYPE D'AVANTAGE	
Financement d'un brevet d'invention	<a href="#">Demander l'avantage</a>
Demander le statut d'opérateur économique agréé auprès de la douane	<a href="#">Demander l'avantage</a>
<b>Demande d'exonération CNSS</b>	<a href="#">Demander l'avantage</a>

Merci de saisir votre numéro d'affiliation CNSS dans la fiche entreprise.

 Ministère des Technologies de la Communication et de la Transformation Digitale

Technologie par 

## B.1. Avantages Activés aux Startups

### B.1.b. Droit d'ouvrir un compte en devises

- Toute Startup a le droit d'ouvrir un compte spécial en devises qu'elle alimente librement par des apports en capital, en quasi-capital, en chiffre d'affaires et en dividendes en devises. La Startup investit, librement et sans autorisation, les avoirs de ce compte pour acquérir des biens matériels ou immatériels, créer des filiales à l'étranger et prendre des participations dans des sociétés à l'étranger.

**Mots clés :** [@Votre Agence](#) ; [@Votre Banque](#) ; [@ Banque Centrale](#)



*“ Q&A d'une Startup : En ouvrant mon compte spécial en devise à la BIAT, le chef d'agence m'a dit que si la prestation facturée en devise a été réalisée pour un projet local (Tunisie en l'occurrence), les devises seront automatiquement converties en Dinars. Le seul moyen de pouvoir garder ces devises est que la facturation se fasse pour des prestations livrées à l'étranger. —Réponse de H.Z : En effet et en général, une société résidente ne peut pas ni facturer ni encaisser en devises étrangères une autre société résidente. Pour que la transaction passe, il faut que le client soit de droit étranger, ou tunisien off-shore. Je dis bien non résident et pas totalement exportateur !”*

Description	Procédure	Documents
<b>Conditions :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir le label startup</li><li>- Être une société résidente</li></ul>	<b>Procédure :</b> <p>Cette procédure est décrite dans le circulaire BCT N°1 2019.</p> <p>Afin de bénéficier de cet avantage, il suffit de:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Remplir une demande de création d'un compte en devises de votre banque</li><li>- Fournir : un statut actualisé, un PV du dernier conseil et le Label Satartup Act.</li></ul>	<b>Procédure :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Demande de création d'un compte en devises fourni par votre banque</li><li>- Un statut actualisé et le PV du dernier conseil</li><li>- Label Satartup Act.</li></ul>

#### Détails & Astuces :

- Le compte startup en devise est un avantage octroyé aux startups Tunisiennes résidentes ayant le label startup et ce en vertu de la loi Startup Act .
- La Startup gère librement et sans autorisations les avoirs dudit compte, dans le cadre des opérations courantes ou des opérations d'investissement en vue de développer ses activités, notamment en ce qui concerne l'acquisition de biens matériels et immatériels, la création de filiales à l'étranger et l'acquisition de parts dans des sociétés étrangères.

- En cas de retrait du label Startup ou lorsque la durée de validité du label est expirée, le titulaire du « compte startup en devise» doit procéder, sans délai, à la clôture du compte. Sur demande du titulaire du compte, la banque procède soit au virement du solde éventuel disponible à un compte professionnel en devise du même titulaire soit à sa cession sur le marché des changes .
- Toute opération de débit ou de crédit du compte startup doit faire l'objet d'une déclaration signée.
- Les opérations de débit du « compte startup en devise » peuvent avoir lieu par virement, carte de paiement international, chèque bancaire tiré sur la banque auprès de laquelle le compte est ouvert ou en espèces exclusivement pour la couverture des frais de séjour à l'étranger au titre de voyages d'affaires et ce, dans la limite d'un montant de trente mille dinars (30.000 DT) par voyage et par bénéficiaire.
- Le « compte startup en devise » ne peut pas être rendu débiteur, et ce quel que soit le moyen de règlement utilisé.
- Avant tout achat de devises sur le marché des changes pour le règlement de toute opération en devises autorisée à titre général ou particulier, la startup bénéficiaire du compte startup en devises, doit utiliser en priorité les disponibilités de son compte et le cas échéant de ses comptes professionnels en devises. Le règlement par achat de devises doit être effectué conformément aux conditions prévues par la réglementation des changes en vigueur .
- La startup ayant réalisé des investissements à l'étranger par le débit d'un «compte startup en devise» doit communiquer à la Banque Centrale de Tunisie, à la fin de chaque exercice comptable, les états financiers des sociétés établies à l'étranger dans le capital desquelles elle détient des participations, les procès-verbaux des assemblées générales ayant décidé l'affectation des résultats, les documents se rapportant à la modification éventuelle de la structure du capital de ces sociétés et un rapport sur l'activité, au cas où l'investissement à l'étranger prend la forme de succursales et de bureaux de représentation.
- La startup titulaire du « compte startup en devises » est tenue de conserver, à la disposition de la Banque Centrale de Tunisie dans des dossiers accessibles pour les besoins de contrôle, tout document justifiant les opérations au débit et au crédit dudit compte.

## B.1. Avantages Activés aux Startups

### B.1.c. L'impôt sur les sociétés

- Les Startups sont exonérées de l'impôt sur les sociétés.

**Mots clés :** [@Recette des finances](#) ; [@Smrt Capital](#) ; [@DGI](#) ; [@Comptable ou Expert Comptable](#)



*“Q&A de la Startup 1 : Pour la déclaration annuelle d'une Startup Labellisée est-il vrai qu' elle est obligée de payer 200 dinars ? Q&A de la Startup 2 : Vous ont-ils demandé d'aller créer une carte pour que le système informatique du bureau des impôts vous reconnaisse le droit d'être exonéré de l'IS ? : -Réponse du support smart capital : Nous avons contacté le DGI, et nous avons reçu le retour suivant : Il faut mentionner cadre légal 18, bénéfice fiscal 0, et cocher bénéfices exonérés. C'est pour la déclaration à distance, mais c'est valable aussi dans les recettes de finance. Ils n'ont pas entendu parler de la fameuse carte. !”*

Conditions	Procédure	Documents
- Startup Labellisée.	Lors des déclaration annuelles, pour la recette des finances, avec les papiers classiques (bilans, etc.) : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fournir le label Startup Act afin de justifier le non paiement de l'impôt sur les sociétés.</li><li>- Choisir le cadre légal 18</li><li>- Renseigner le bénéfice fiscal à 0, et cocher bénéfices exonérés</li></ul>	- Label Startup

## B.1. Avantages Activés aux Startups

### B.1.d. La carte technologique

- Cet avantage est décrit dans le circulaire BCT N° 2 20019.
- Le cadre général autorise aux banques de fournir une carte technologique internationale pour toute entreprise afin de réaliser des paiements par internet.
- Le plafond de la Carte Technologique est porté à 100 000DT/an pour les Startups.

**Mots clés :** [@Banque Centrale](#) ; [@Votre Agence Bancaire](#) ; [@Votre Banque](#)



**“Témoignage d'une Startup : La carte technologique peut être alimentée du compte d'entreprise en DT. La carte technologique n'est pas acceptée partout car elle est considérée comme carte de débit. Enfin, la qualité de service diffère d'une banque à une autre.”**

Conditions	Procédure	Documents
<ul style="list-style-type: none"><li>- Startup labellisée.</li></ul>	<p>Afin de bénéficier de cet avantage, la Startup doit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Remplir une demande (formulaire à fournir par la banque)</li><li>- Fournir un Label Startup Act valide.</li><li>- La carte est valide pour une année.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Label StartupAct</li><li>- Formulaire à fournir par la banque</li></ul>

## B.1. Avantages Activés aux Startups

### B.1.e. L'Opérateur Economique Agréé

- Les Startups sont considérées comme des Opérateurs Economiques Agréés au sens du Code des Douanes.

Mots Clés : [@Portail StartupAct](#) ; [@Douane](#) ; [@Smart Capital](#).



*“Témoignage d'une startup : Il faut vous attendre à une visite de l'équipe de la douane. Ils sont sympas, pour évaluer le stockage et la sécurité. Attention, il faut avoir une zone de stockage sécurisée, des caméras, zone archives et EPS (COMME BOUTEILLE EXTENSIF POUR FEU...). ».*

*«Il y a des parties dans le formulaire qui ne vous concernent pas. Car ce formulaire est à la base dédié pour les grandes PMEs et non pour les startups. Donc remplissez ce qui est possible, Smart capital peut et même l'équipe de la douane sont compréhensifs ! »*

Description	Procédure	Documents et Informations
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Startup doit avoir obtenu le Label</li> <li>- La startup labellisée doit avoir :</li> <li>- Une situation douanière en règle notamment pour les trois dernières années qui précèdent la date de dépôt de la demande de bénéfice,</li> <li>- Une situation fiscale régularisée,</li> <li>- Une situation financière solvable pour les trois dernières années qui précèdent la date de dépôt de la demande de bénéfice, aussi bien pour l'entreprise que pour ses dirigeants.</li> <li>- Une situation régulière envers les caisses sociales.</li> <li>- La startup labellisée doit tenir une comptabilité</li> </ul>	<p>L'activation se fait à travers le portail Smart Capital :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Uploader une copie de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne relative à la constitution de l'entreprise ainsi que celle de toute mise à jour ultérieure* (pdf)</li> <li>2. Télécharger le document "Demande de certification OEA Opérateur Economique Agréé", le remplir, le signer, mettre le cachet et l'uploader</li> <li>3. Uploader un extrait du registre de commerce de la société datant de moins de 3 mois (pdf)</li> <li>4. Uploader les états financiers des 3 derniers exercices (pdf) : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Cette question est optionnelle pour les sociétés nouvellement créées.</li> <li>b) Merci d'uploader les rapports du commissaire aux comptes pour les SA et les SARL ayant un commissaire aux comptes.</li> </ul> </li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une fiche de renseignement à remplir sur le portail,</li> <li>- Un extrait du registre de commerce de la société datant de moins de 3 mois,</li> <li>- L'organigramme de la startup,</li> <li>- Les Statuts de la startup,</li> <li>- Le Questionnaire d'auto-évaluation de l'opérateur économique agréé à remplir sur le portail,</li> <li>- Une copie de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne au Bulletin Officiel</li> </ul>

<p>commerciale conformément à la législation en vigueur et une comptabilité matière informatisée et répondant aux exigences des contrôles douaniers,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La startup labellisée doit adopter des procédures fiables et acceptées par les services des douanes pour l'archivage des registres et des informations de l'entreprise en vue de les protéger contre la perte, la destruction ou l'intrusion,</li> <li>- Au cas où la période d'exercice de l'entreprise désirant bénéficier de l'une des catégories du statut d'opérateur économique agréé ne dépasse pas trois ans à la date de dépôt de sa demande, les services des douanes se basent, dans l'étude de cette demande, sur les documents et les informations disponibles.</li> </ul>	<p>5. Uploader l'organigramme de l'entreprise (pdf)</p> <p>6. Uploader une copie, le cas échéant, de l'autorisation de l'exercice de l'activité ou du cahier des charges signé (pdf)</p> <p>7. Uploader le questionnaire d'auto-évaluation rempli, signé et cacheté (pdf) : questionnaire à télécharger du site même</p> <p>8. Uploader les Statuts de votre société (pdf).</p> <p>Une fois la demandé est effectué sur le portail strtpact.tn :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'équipe smart capital transfère les dossiers à la douane</li> <li>- Le bureau de l'opérateur économique agréé procède à l'étude des documents présentés et vérifie que les conditions essentielles pour l'octroi du statut sont remplies.</li> <li>- Si le dossier ne contient pas tous les documents requis, le bureau de l'opérateur économique agréé invite le demandeur dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date de dépôt du dossier à fournir les documents manquants.</li> <li>- En cas d'acceptation du dossier, l'entreprise sera soumise à un</li> </ul>	<p>du RNE (BORNE) relative à la constitution de l'entreprise ainsi que celle de toute mise à jour ultérieure.</p>
---	--	---

	<p>audit préliminaire effectué par le bureau de l'opérateur économique agréé comportant un diagnostic complet de sa situation en vue de vérifier les informations consignées dans le dossier.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La décision finale concernant l'octroi ou non du statut d'opérateur économique agréé est rendue dans un délai ne dépassant pas les 120 jours à compter de la date de dépôt de la demande. La décision prise est communiquée par écrit à la startup concernée et elle est justifiée en cas de rejet.</li><li>- En cas d'accord pour l'octroi du statut d'opérateur économique agréé, l'opérateur est invité à conclure une convention avec la direction générale des douanes fixant les avantages accordés et les obligations à respecter.</li><li>- Un certificat d'octroi du statut d'opérateur économique agréé indiquant la catégorie octroyée est décerné à l'entreprise bénéficiaire.</li></ul>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"><li>- La convention prend effet à partir du dixième jour ouvrable suivant la date de sa signature par les deux parties.</li></ul>			
<p><b>Détails &amp; Astuces :</b> L'opérateur économique agréé est un statut qui vise à simplifier et accélérer les procédures douanières. Cet avantage accordé par la direction générale de la douane tunisienne aux startups labellisées qui ont des opérations de commerce extérieur en rapport avec leur activité et projet labellisé et ce en vertu de la loi N° 2018-20 du 17/04/2018.</p> <p>Cet avantage est octroyé pour toute la période de validité du label.</p> <p>L'administration des douanes accorde le statut d'opérateur économique agréé aux startups labellisées selon l'une des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. Catégorie « Simplifications des procédures douanières »</li><li>b. Catégorie « Sécurité et sûreté »</li><li>c. Catégorie « Complet »</li></ul> <p><b>Les caractéristiques de l'avantage :</b></p> <p>La startup ayant le statut d'opérateur économique agréé peut avoir les avantages suivants selon chaque catégorie.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>A. Catégorie « Simplifications des procédures douanières ».<ul style="list-style-type: none"><li>- Enlever immédiatement ses marchandises sans être soumises à des contrôles physiques aux points frontaliers et ce, moyennant des déclarations simplifiées établies conformément aux dispositions du code des douanes ou des déclarations en détail orientées automatiquement au circuit vert,</li><li>- Disposer de ses marchandises dès l'expiration d'une période fixée par la convention prévue à l'article 19 du présent décret gouvernemental si elle n'a pas été avisé par les services des douanes de la décision de procéder à un contrôle physique de ses marchandises,</li><li>- Domicilier toutes ses opérations douanières à un bureau régional de douane dénommé « bureau de rattachement »,</li><li>- Avoir un interlocuteur unique parmi les officiers de la douane dans le bureau de rattachement de l'entreprise, chargé notamment de résoudre les difficultés qu'elle peut rencontrer et de la soutenir, le cas échéant, dans l'accomplissement des formalités douanières,</li><li>- Pouvoir déposer des déclarations douanières anticipées avant l'arrivée de la marchandise.</li></ul></li><li>B. Catégorie « Sécurité et sûreté »<ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir la priorité dans le traitement des dossiers et des déclarations en douane,</li><li>- Avoir le privilège d'accomplir les formalités douanières des marchandises prises en charge en dehors des horaires normaux de travail,</li><li>- Avoir des procédures de transit facilités,</li></ul><p>Remplacer les garanties financières par tout autre mode accepté par l'administration des douanes conformément à la législation en vigueur,</p></li></ul>				

- Avoir un interlocuteur unique parmi les officiers de la douane, chargé de résoudre les difficultés qu'elle peut rencontrer et de la soutenir, le cas échéant, dans l'accomplissement des formalités douanières.

## C. Catégorie « Complet ».

- En plus des avantages prévus pour la catégorie Simplifications des procédures douanières et de la catégorie sécurité et sûreté la startup ayant le statut de l'opérateur économique agréé Catégorie « Complet » peut bénéficier des avantages suivants
- Accomplir les formalités de dédouanement de la marchandise avant son arrivée,
- Facilitation des procédures de contrôle technique après accord des organismes concernés.

Le statut d'opérateur économique agréé peut être suspendu provisoirement dans les cas suivants :

- Non-respect par l'entreprise bénéficiaire de l'une des conditions d'octroi du statut,
- Constatation d'une infraction douanière grave commise par l'entreprise bénéficiaire,
- Sur demande écrite de suspension de la part de l'opérateur économique agréé,
- Existence d'une menace à la sécurité et la sûreté des citoyens, à la santé publique ou à l'environnement.

Le statut d'opérateur économique agréé peut être retiré définitivement sur demande du bénéficiaire ou après l'expiration de la période de suspension sans la levée des raisons de la suspension.

Vous avez déjà accès aux avantages suivants dès la réception du Label

AVANTAGE	VALABLE JUSQU'A
Exonération des impôts sur la société	18/09/2027
Possibilité d'ouvrir un compte spécial en devise	18/09/2027
Plafond de la carte technologique de 100K DT	18/09/2027

Demande d'avantage

Les avantages suivants sont accessibles en faisant une demande ici

TYPE D'AVANTAGE	
Financement d'un brevet d'invention	<a href="#">Demander l'avantage</a>
Demander le statut d'opérateur économique agréé auprès de la douane	<a href="#">Demander l'avantage</a>
Demande d'exonération CNSS	<a href="#">Demander l'avantage</a>

Merci de saisir votre numéro d'affiliation CNSS dans la fiche entreprise.

   Ministère des Technologies de la Communication et de la Transformation Digitale

Technologie par 

## B.1. Avantages Activés aux Startups

### B.1.f. L'Homologation

- Les Startups sont exemptées des procédures d'homologation et de contrôle technique du CERT (Centre d'Etudes et de Recherche en Télécommunication) à l'importation.

#### Mots clés :



**“Témoignage smart capital : L'exemption est uniquement pour les importations dans le cadre de développement d'un POC. ! - I”**  
**« Témoignage Entrepreneur : Il faut passer par votre transitaire. Quand il fera la déclaration il doit joindre ton label avec. Puis le CERT te fournit l'exonération d'homologation !**

Conditions	Procédure	Documents
- Startup labellisée.	Il suffit de présenter le Label Startup Act pour emprunter le corridor vert, mis en place par la douane pour le passage sans contrôle technique et sans besoin d'homologation.	Label Startup Act

#### Détails & Astuces :

- Le processus classique pour importer du matériel est de passer par CERT. C'est le code douane qui est l'élément de décision.
- Cependant pour les Startups labellisées développement le Décret gouvernemental n° 2020-48 du 23 janvier 2020, relatif aux procédures d'homologation d'importation et de commercialisation des équipements stipule ce qui suit dans l'un de ses articles : Les prototypes des équipements terminaux des télécommunications et des équipements radioélectriques importés par les personnes physiques, morales ou les **startups**, dans le cadre des activités de recherche et de développement.

## D. Avantages aux Investisseurs

Il s'agit d'une série d'incitations pour encourager les Investisseurs (personnes physiques ou morales) à investir dans les Startups.

Avantages	Description	Activé	Maturité
Le dégrèvement fiscal	les montants investis par des personnes physiques ou des personnes morales dans des Startups ou dans des organismes d'investissement réglementés dédiés aux Startups sont totalement déductibles de l'assiette imposable.	Oui	*****
L'exonération des impôts sur la plus-value	Les bénéfices provenant de la cession des titres relatifs aux participations dans les Startups sont exonérés de l'impôt sur la plus-value.	Oui	****
Les apports en nature	Dans le cas d'un apport en nature, les actionnaires d'une Startup sont habilités à choisir le commissaire aux apports afin d'évaluer ledit apport.	Oui	****
Le fond de garantie des startups	C'est un mécanisme de garantie des participations des fonds d'investissement et autres organismes d'investissement réglementés dans les Startups. Ce mécanisme attrayant n'est activable qu'en cas de liquidation amiable de la Startup objet de la garantie.	Non	*

### D.1. Avantages Activés aux Investisseurs

#### D.1.a. Le dégrèvement fiscal

- Les montants investis par des personnes physiques ou des personnes morales dans des Startups ou dans des organismes d'investissement réglementés dédiés aux Startups sont totalement déductibles de l'assiette imposable.

**Mots clés :** [@Portail Startup Act](#) ; [@Smart Capital](#).

Conditions	Procédure	Documents
- Il concerne aussi bien les personnes physiques que les personnes morales.	Grâce au Startup Act, les investissements dans les Startups bénéficient de dégrèvement fiscal. Les montants investis sont totalement déductibles de l'assiette imposable. - Personne physique : Formulaire à télécharger et remplir dans le portail Smart Capital. Pour un fonds qui investit dans les startups, il faut en plus	- Formulaire Smart Capital à télécharger

	<p>fournir une attestation de souscription.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Personne morale : Formulaire à télécharger et remplir dans le portail Smart Capital à joindre à l'attestation de souscription.</li></ul>	
--	--	--

## D.1. Avantages Activés aux Investisseurs

### D.1.b. L'exonération des impôts sur la plus-value

- Les bénéfices provenant de la cession des titres relatifs aux participations dans les Startups sont exonérés de l'impôt sur la plus-value.

Mots clés : [@Recette des finances](#) ; [@DGI](#)

Conditions	Procédure	Documents
	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Lors de la déclaration aux impôts, la plus value est considérée comme des revenus.</li><li>2. Ainsi avec la déclaration joindre la preuve de l'investissement et le Label de la Startup dans laquelle vous avez investi.</li></ol>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Preuve d'investissement</li><li>- Label de la startup dans laquelle vous avez investi</li></ul>

## D.1. Avantages Activés aux Investisseurs

### D.1.c. Les apports en nature

- Dans le cas d'un apport en nature, les actionnaires d'une Startup sont habilités à choisir le commissaire aux apports afin d'évaluer ledit apport.

**Mots clés :** @RNE.

Conditions	Procédure	Documents
	Joindre le Label au rapport des apports. Le RNE se contente de ça.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Label StartupAct</li><li>- Rapport des Apports</li></ul>

## D.1. Avantages Activés aux Investisseurs

### D.1.d. Les instruments financiers

- Les Startups légalement habilitées à émettre des obligations convertibles en actions sont autorisées à procéder à plusieurs émissions d'obligations convertibles en actions, indépendamment des délais d'option pour la conversion.

**Mots clés :** @@Expert Comptable ; Recette des finances ; @DGI.

Conditions	Procédure	Documents
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Il suffit que les deux acteurs se soient mis d'accord, l'expert comptable formalise un contrat qui doit être légalisé afin d'être déposé à la recette des finances.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Label Startup Act</li></ul>

## D.2. Avantages Non Activés aux Investisseurs

### D.2.a. Le fond de garantie des startups

- C'est un mécanisme de garantie des participations des fonds d'investissement et autres organismes d'investissement réglementés dans les Startups. Ce mécanisme attrayant n'est activable qu'en cas de liquidation amiable de la Startup objet de la garantie.

**Mots clés :** [@Smart Capital](#) ; [@Fond de Garantie des Startups](#).

Conditions	Procédure	Documents
- Label Startup valide.	Ne s'active qu'en cas de liquidation judiciaire. Pour cela il faut présenter à Smart Capital (guichet unique) : le PV de solution de liquidation à l'amiable et le Label.	- Label StartupAct